

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2020

Le six février deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire.

Etaient présents : M. LOIZON, M. MATIAS, Mme BLENET, M. BOURRY, Mme DUPOISSON, M. CORNEAU, Mme COGNEAU, M. OUVRARD, M. JUZEAU, M. PIEDOUE, Mme HELIOU, Mme FROIN, M. ABELS, Mme SEGRETAIN.

Absents : Mme FORGET qui donne pouvoir à M. BOURRY, M. PINARD, Mme MUSART, Mme CAILLER, M. TESSIER, excusés.

Madame Séverine BLENET a été élue secrétaire.

1. FINANCES COMMUNALES

➤ Restes à réaliser

Après avoir pris connaissance des dépenses et recettes d'investissement de l'année 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité arrête les restes à réaliser à reporter au budget 2020.

DEPENSES

ARTICLE PROGRAMME	NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT BUDGETE	DEPENSES	NATURE DES ENGAGEMENTS	RESTES A REALISER
2111	Acquisition terrains	7 000.00	898.50	Achat de terrains	6 000.00
21571	Achat véhicule hydrogène	32 390.00	32 361.60	/	/
213/218	Achat matériel divers	25 983.99	29 676.27	/	/
2135 51	Travaux bâtiments	15 000.00	6 103.14	/	/
21318 - 72	Construction maison médicale	375 000.00	341 789.01	/	
2151 - 52	Travaux voirie	64 000.00	11 583.60	Travaux voirie rurale	52 000.00
2151-53	Aménagement bourg	207 400.00	37 526.06	Enfouissement réseaux Signalétique patrimoine	96 300.00 20 000.00

RECETTES

ARTICLE PROGRAMME	NATURE DE LA RECETTE	PREVU	ENCAISSE	OPERATION	RESTES A REALISER
1321-72	Subvention Etat DETR	60 000.00	48 000.00	Maison médicale	12 000.00
1323-72	Subvention Département	100 000.00	30 000.00	Maison médicale	56 395.00
1323-52	Subvention Département	20 950.00	6 285.00	Voirie rurale	14 665.00
1322	Subvention Europe LEADER + SIEIL	26 000.00	3 500.00	Véhicule hydrogène	16 640.00
1321	Subvention CCTVI	10 340.00	0	Circuit petit patrimoine et lavoir	10 340.00
1641	Emprunt	68 000.00	0	Enfouissement réseaux	68 000.00

➤ Résultats budget 2019

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du budget de l'année 2019.

RESULTATS BUDGET 2019		
SECTION INVESTISSEMENT		RAR
Dépenses	643 667,44 €	174 300,00 €
Recettes	555 924,35 €	178 040,00 €
Déficit 2019	-	87 743,09 €
Déficit reporté 2018	86 922,97 €	
Besoin de financement	170 966,06 €	(avec RAR)
A inscrire au BP 2020 au 001 dépenses	174 666,06 €	

SECTION FONCTIONNEMENT	
Dépenses	947 505,62 €
Recettes	1 084 105,38 €
Excédent 2019	136 599,76 €
Excédent reporté 2018	158 525,37 €
Excédent cumulés fonctionnement	295 125,13 €
Autofinancement investissement (1068)	170 966,06 €
A inscrire au BP 2020 au 002 recettes	124 159,07 €

➤ Répartition du compte fêtes et cérémonies

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, le compte 6232 sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies mais revêt un caractère imprécis. Le décret n°2007-450 du 25 mars 2007 portant établissement de la liste des pièces justificatives ne prévoit pas de dispositions particulières pour ce type de dépenses.

Le comptable ayant l'obligation d'obtenir toutes les pièces nécessaires pour dégager sa responsabilité, demande une délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer sur le compte 6232.

La présente délibération fixe les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies » les dépenses afférentes aux événements ci-après :

- Diverses prestations de services lors de cérémonies officielles et inaugurations, de manifestations d'ordre culturel, les vœux de nouvelle année, feu d'artifice ;
- Frais de repas, buffets, cocktails, apéritifs ;
- Fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements, sportifs, culturels ou lors de réceptions.

➤ Suppression de régies de recettes et regroupement

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 avril 2014 autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération en date du 9 octobre 2003 créant une régie de recettes pour la perception des règlements pour les encarts publicitaires du bulletin municipal ;

Vu la délibération en date du 2 juillet 2009 créant une régie de recettes pour la perception des recettes des manifestations (repas) organisées par la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} - de supprimer les régies Bulletin municipal et Manifestations diverses.

Article 2 - d'intégrer les recettes de Manifestations Diverses (repas) et encarts publicitaires du Bulletin municipal à la régie « Recettes Diverses ».

Article 3 - Les fonds, valeurs et pièces comptables détenus par le régisseur sont remis au Receveur Municipal ;

Article 4 - Monsieur le Maire et le comptable public assignataire de SORIGNY sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

➤ **Tableau des emprunts 2020**

Monsieur le Maire présente le tableau des emprunts pour l'année 2020, avec une annuité totale de 93 320.40 € dont la première annuité en totalité pour la Maison médicale :

- Intérêts : 14 846.51€
- Capital : 78 473.89

Aucun prêt ne s'arrête avant 2024. Toutefois le taux d'endettement de la commune reste assez bas.

➤ **Reversement subvention FAL à l'association de la cantine**

Monsieur le Maire expose que le Département vient de verser à la commune une subvention d'un montant de 800.00 € au titre du Fonds d'Animation Locale (FAL) de l'année 2019. Cette subvention est attribuée à l'association de la cantine scolaire mais n'a pu lui être payée directement pour des raisons administratives.

Monsieur le Maire propose de reverser la somme à l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de verser la subvention de 800.00 € perçue par la commune au titre du FAL 2019, à l'association de la cantine scolaire.

2. PERSONNEL COMMUNAL

➤ **Tableau des effectifs de l'année 2020**

Monsieur le Maire présente les effectifs du personnel communal arrêtés au 1^{er} janvier 2020, qu'ils soient titulaires de leur poste ou contractuels :

GRADE	Catégorie	Temps de travail	Nb de postes	MISSIONS	Pourvu Non Pourvu	Statut	Durée hebdo
Secteur administratif							
Attaché territorial	A	TC	1	Directrice des services	P	T	35
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	1	Coordination du service administratif-urbanisme-secrétariat général	P	T	35
Adjoint administratif	C	TC	1	Accueil - secrétariat	P	T	35
Adjoint administratif	C	TC	1	Remplacement Accueil - secrétariat	NP	CDD	35
Adjoint administratif	C	TC	1	Comptabilité - secrétariat-ressources humaines	P	T	35

Adjoint administratif principal 2ème classe	C	NC	1	Agence postale - entretien	P	T	23
Secteur technique							
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	TC	1	Coordination des services techniques-Espaces verts et voirie	P	T	35
Adjoint Technique	C	TC	1	Entretien voirie	P	T	35
Adjoint Technique	C	TC	1	Espaces verts	P	T	35
Adjoint Technique	C	TC	1	Bâtiments et voirie	P	T	35
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TC	1	Entretien locaux et surveillance	P	T	35
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TC	1	Entretien locaux et surveillance	p	T	35
Adjoint technique	C	NC	1	Surveillance et entretien	P	CDD	30
Adjoint technique	C	NC	1	Assistance services techniques, entretien locaux, surveillance car	P	Emploi aidé	22
Adjoint technique	C	TC	1	Remplacement Services Techniques	NP	CDD	35
Secteur scolaire							
Agent spécialisé principal de 1ère classe écoles maternelles	C	TC	1	ATSEM, surveillance, mise à dispo ALSH	P	T	35
Agent spécialisé principal de 1ère classe écoles maternelles	C	NC	1	ATSEM, surveillance, mise à dispo ALSH	P	T	31,5
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	NC	1	ATSEM, surveillance, mise à dispo ALSH	P	T	31,5
Adjoint d'animation	C	NC	1	Surveillance, entretien	P	CDD	8,5
Adjoint d'animation	C	NC	1	Surveillance car, entretien	P	CDD	5
Adjoint d'animation	C	NC	1	Remplacement surveillan entretien	NP	CDD	

➤ Rappel organisation des services

Monsieur le Maire rappelle le projet d'organisation des services après le départ à la retraite de l'agent responsable des services, tel qu'il avait été présenté en juillet 2019.

En raison de son remplacement par un demi-poste uniquement, ses fonctions seront réparties entre la responsable administrative et l'agent chargé des finances qui vient d'être nommé à temps complet. Une réunion sera organisée prochainement pour informer l'ensemble du personnel.

3. FONDS DE SOUTIEN SMICTOM POUR REALISATION DE PLATEFORMES

Dans le cadre de la réorganisation de la collecte des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire du SMICTOM du chinonais, la commune a aménagé 25 plateformes de regroupement pour les conteneurs.

Une demande de soutien financier a été adressée au SMICTOM pour le financement de ces travaux.

Considérant la délibération du SMICTOM du Chinonais en date du 16 décembre 2019 fixant le montant des soutiens financiers aux communes pour les aménagements des points de regroupement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le soutien du montant de 6 101.00 €

4. RETROCESSION FOSSE LOTISSEMENT RUE SAINT ROCH

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Maître Rémi Savard, notaire à Artannes-sur-Indre, rappelant le projet de cession à l'euro symbolique du fossé de collecte des eaux pluviales du lotissement réalisé par Monsieur Yves Forget, rue Saint Roch.

Les aménagements sont achevés et la parcelle figure désormais au cadastre, section YE n° 283 pour une contenance de 172 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section YE n° 283, sise rue Saint Roch, d'une surface de 172 m²
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette opération et à signer les actes.

5. DEMANDE DE SUBVENTION APPEL A PROJET TOURISTIQUE

Dans le cadre de sa stratégie d'affectation du produit de la taxe de séjour pour les années 2018 à 2020, la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre a décidé de consacrer une part de ce produit au soutien des projets touristiques entrepris par les communes.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a entamé en 2019 un programme d'aménagement du bourg comprenant :

- la réfection totale de l'espace Saint Antoine situé derrière l'église
- la rénovation du lavoir et de la place adjacente
- la réalisation d'un circuit signalétique de découverte du petit patrimoine avec pour point de départ l'espace Saint Antoine (en cours)

Il propose de solliciter une subvention pour l'équipement de l'espace Saint Antoine afin de créer une zone de détente et de pique-nique pour les randonneurs, les touristes et les habitants de la commune.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Travaux	Coût HT	Financement
Achat équipement et mobilier urbain	10 790.00 €	Autofinancement et subvention CCTVI au taux de 30%
Travaux d'aménagement	4 210.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de lancer cette opération représentant une dépense totale de **15 000.00 € HT** et de solliciter une subvention auprès de la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre dans le cadre des fonds de concours pour les projets touristiques.

6. INTERCOMMUNALITE

➤ Réunions

Le conseil municipal prend connaissance des réunions de la communauté de communes et autres syndicats.

7. VIE LOCALE

- « L'assemblée générale de la section locale de l'UNC aura lieu samedi prochain 8 février à 10h et celle du Club Loisirs et Amitiés le même jour à 14h.
- Un après-midi jeux est organisé par l'association des P tits Thilouzains le dimanche 9 février en partenariat avec le Club Loisirs et Amitiés et l'association Lire à Thilouze
- Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 11 février
- Un concert de musique classique aura lieu à l'église le samedi 15 février à 20h, par un groupe de musique classique « le Quatuor des Ailes ».

8. QUESTIONS DIVERSES

➤ Bureau de vote du 15 mars

Le bureau de vote est constitué pour le premier tour des élections municipales du dimanche 15 mars 2020.

➤ Autres questions

Séverine BLENET informe le conseil municipal qu'un repas intergénérationnel sera organisé à la cantine en présence de plusieurs personnes âgées, le 10 mars prochain.

Sabrina HELIOU a été contactée par Madame Cécile AUCLAIR qui s'étonne qu'une information n'ait pas été diffusée à la population sur l'ouverture prochaine de son « drive du bon sens » (vente en vrac) à Chambray-les-Tours. L'information a été communiquée uniquement au conseil municipal, mais l'ensemble des habitants avait été destinataire de l'enquête sur ce projet.

Elle demande également la raison de la présence de bouteilles de gaz derrière l'église ; elles alimentent le système de chauffage de l'église, dans l'attente de l'installation du branchement de gaz collectif.

Alain MATIAS informe que les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue de la Vallée du Lys doivent débiter à la fin de ce mois ainsi que l'installation de l'éclairage public derrière l'église ; les travaux de renforcement du réseau d'eau potable rue des Lavandières doivent être réalisés à la fin du mois de mars.

Dominique DUPOISSON présente une maquette du panneau qui figurera sur le totem de départ de circuit de découverte du petit patrimoine

Patrice JUZEAU informe que la section UNC de Thilouze est chargée d'organiser la cérémonie du 5 décembre, avec la présence de près de 150 personnes représentant les communes du ridellois et la section de Langeais. Il est proposé de solliciter les élèves de l'école.

Eric LOIZON, Maire, clôture cette dernière réunion du mandat du conseil municipal ; il remercie l'ensemble des élus pour leur participation au cours de ces six années. L'équipe est encore au complet, a travaillé dans une bonne ambiance avec un bilan honorable.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clôture la séance à 21h45.